



Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 860

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, que le Conseil municipal étudiera, lors de sa séance du **mardi 9 juillet à 19 h 30**, à l'hôtel de ville, 139 boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 860, pour les fins suivantes :

DEMANDE 2019-025

Immeuble : Lot 2 083 464

Zone : H1002

Nature : Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire sur un terrain vacant.

Effet : Une décision favorable du Conseil aurait pour effet d'AUTORISER la construction d'un garage détaché sur un lot vacant contrairement aux dispositions de l'article 205 du règlement de zonage N° 860 stipulant qu'un bâtiment principal doit être sur le terrain pour que puisse être implanté un équipement accessoire.

Le Comité consultatif d'urbanisme étudiera cette demande le mercredi 26 juin 2019 et remettra ses recommandations au Conseil municipal.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au Conseil lors de la séance à laquelle cette demande de dérogation mineure sera étudiée, soit le **mardi 9 juillet 2019**.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 20 juin 2019.

Geneviève Lazure, L.L.B, D.D.N
Greffière